

Séance du mardi 17 septembre 2024
Délibération n°2024-80-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1^{ère} convocation du conseil : 10 septembre 2024

Objet : Régularisation de la cession onéreuse de la parcelle AW 643 au profit de Monsieur Hyacinthe SINEPHRO

Étaient présents (20) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, M. Eliodore TORVIC, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Darling DUFORT, Mme Katia BOSSOU, M. David O'REILLY, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, M. Emmanuel PRINCE,
conseillers municipaux

Étaient absents mais avaient donné procuration (03) :

Mme Claudette FAZER TYNDAL, Conseillère Municipale à Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire

Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à M. Eliodore TORVIC, Conseiller municipal

M. Roméo JEWANI, Conseiller municipal à M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire

Étaient absents (10) :

Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire (*excusé*), Mme Madly MARIGNAN, M. Marijono SANIP, Mme Suzanne MAZOE, M. Martin LABRUNE, Mme Annie RENE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire de la commune de Macouria propose au conseil municipal de répondre favorablement à la demande de Monsieur Hyacinthe SINEPHRO pour la régularisation de la cession de la parcelle cadastrée AW 643

Vu le rapport n° 78/2024/VM de Monsieur le Maire ;

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 26 octobre 2017 n° 2017-138-VM approuvant la cession onéreuse de la parcelle AW 643 pour un montant de 13 100€ à Monsieur Hyacinthe SINEPHRO

Vu l'avis du service d'évaluation de DGFIP ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

D'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AW 643 pour un montant de **13 100 €** (treize mille cent euros), conformément à la délibération n°2017-138-VM du 26 octobre 2017, à Monsieur Hyacinthe SINEPHRO

ARTICLE 2 :

D'approuver l'instauration d'une clause d'interdiction d'aliéner pendant une période de neuf ans.

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique réitérant la vente intervenue de longue date.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 18 septembre 2024